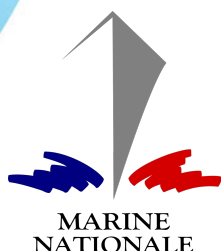


CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MONOTYPES HABITABLES 2025

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

28 mai au 1er juin 2025

AVIS DE COURSE

Incluant l'avenant n°1

www.agpen.fr



Les modifications sont inscrites en rouge

AC modifiés : AC 4 / AC 5 / AC Annexe 2 / AC Annexe 3 /

Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France de Voile Monotypes Habitables (GPEN-CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée par l'Association de soutien au Grand Prix de l'Ecole Navale (AGPEN) du 28 mai au 1er juin 2025 sur les sites de l'Ecole Navale, Crozon-Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest.

Préambule :

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La compétition sera régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers publiées au tableau officiel;
- 1.3 les règlements fédéraux incluant le règlement du Championnat de France Monotypes Habitables.
<https://umbraco.ffvoile.fr/media/dzpfmrqh/r%C3%A8glement-gpen-cfmh-2025.pdf>
- 1.4 pour les ETF26, les High Speed Rules disponibles à l'adresse : [ETF26 2025 HSR](#)

2. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les IC seront publiées sur le site internet www.agpen.fr au plus tard le 23 mai 2025.

3. COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.agpen.fr
- 3.2 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 4.1 Le Grand Prix de l'Ecole Navale est ouvert aux classes suivantes : Corsaire, Muscadet, Diam 24OD, J80, First Seascope 24, Open 5.70, Intersérie Quillard Voile Légère (Open 500, Flying Fifteen, Tempest, Aile,...) Handivalide (Mini J, Hansa 303, Néo 495), Figaro Beneteau 3, ~~Mach 650~~, ~~Open 750~~, Birdyfish, Easy to Fly 26 et Waszp.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables ou Championnat de France Intersérie Quillard Voile Légère sont définies à l'article 11.2.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée qui respecterait le règlement du Championnat de France Monotypes Habitables.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France Intersérie Quillard Voile Légère conformément au règlement de ce championnat.

<https://umbraco.ffvoile.fr/media/w05dk0ag/rglmt-cf-inters%C3%A9rie-d%C3%A9riveurs-quillards-vl-%C3%A0-partir-de-2024.pdf>

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype qui souhaiterait participer à cet événement.

Si moins de 8 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 5 mai 2025, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera ladite classe et lui fera connaître sa décision.

Aucune inscription ne sera enregistrée après le 22 mai 2025.

- 4.2 Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et la réglementation en vigueur. Chaque skipper devra attester au moment de l'inscription de la

conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord (voir article 4.7). Sauf pour les Handivalides, les Birdyfish et Waszp, chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

- 4.3 **Nombre d'équipiers**
- (i) Lors de l'inscription des bateaux des classes monotypes mentionnées en 4.1, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris. Sauf pour les MiniJ, Hansa Solo et Néo 495 solo et les Waszp (1 membre d'équipage), le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage.
Les équipages de Figaro Beneteau 3 devront être constitués de 4 membres, dont un membre sera une femme et deux membres âgés de 16 à 26 ans. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année en cours. Pour 2025, cela correspond aux jeunes nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2009 inclus.
- (ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière), le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne pourra pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- (iii) [DP] Pour les Diam 24OD et les Figaro Beneteau 3: la liste d'équipage doit être déposée au plus tard à 09.00 chaque jour
- 4.4 Les équipages doivent s'inscrire en ligne à compter du 4 mars 2025 sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse www.agpen.fr/inscriptions/
Le dossier d'inscription sera accessible via la création d'un compte client. Il pourra être complété ultérieurement si besoin. Le paiement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 5(ii). Chaque équipage recevra une confirmation d'inscription à l'issue de cette démarche.
Toutes les pièces relatives au bateau et à l'équipage demandées aux articles 4.5 et 4.6 seront à déposer sur le dossier d'inscription.

Cas particuliers : Les équipages participant au Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) doivent s'inscrire à la fois sur le site SYGEMA de la FCD au plus tard le 10 mai 2025, et sur le site internet du GPEN. La Ligue Ouest de la FCD procédera au règlement du montant global des frais d'inscription par virement pour le compte des concurrents FCD.

Note d'organisation disponible sous : <https://ligue-ouest.netexplorer.pro/#share/G1SCHVPmQW8w>

Les équipages sélectionnés par la direction de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) doivent s'inscrire en ligne sur le site d'inscription du GPEN. Prendre contact pour les modalités pratiques avec le correspondant UNSS (didier.poulmarch@unss.org) et si nécessaire avec l'AGPEN (inscriptions@agpen.fr).

- 4.5 **Documents exigibles à l'inscription pour les concurrents**
- a) **Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :**
- la licence Club FFVoile valide mention « compétition »
 - ou la licence Club FFVoile valide mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - **pour les mineurs**, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf
 - **pour les majeurs**, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) **Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile valide, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :**
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - **pour les mineurs**, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, **pour les majeurs**, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale **pour tout concurrent mineur** (fichier disponible sur le site internet de l'AGPEN (www.agpen.fr/inscriptions/)).

4.6 Documents exigibles à l'inscription pour le bateau

- le certificat de jauge valide quand une règle de classe exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.7 Chaque skipper devra, au moment de son inscription en ligne, lire et valider en cochant une case les engagements suivants :

- « *Le skipper s'engage, en son nom et au nom de son équipage, à se soumettre aux **Règles de Course à la Voile** et à toutes les autres règles qui régissent cette compétition* ».
- « *Il atteste de la conformité du matériel obligatoire embarqué à bord de son bateau* ».

4.8 Accompagnateurs

Tous les accompagnateurs devront s'inscrire sur le site d'inscription au GPEN 2025 et s'acquitter des droits mentionnés en 5(i).

4.9 Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole navale :

Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour les équipages et accompagnateurs de J80 et Easy to fly 26 et Diam 24-OD qui courent à l'Ecole navale. Elles conditionnent l'accès des équipages et accompagnateurs des autres zones de course à la cérémonie de remise des prix et au dîner des équipages du samedi soir.

L'accès au site de l'Ecole Navale est soumis à l'autorisation des autorités militaires. Lors de l'inscription en ligne à la compétition, la constitution nominative de l'équipage est à préciser, ainsi que les potentiels remplaçants ou accompagnateurs (nom, prénom, date de naissance, lieu et département de naissance, nationalité). **Cette disposition concerne également les chauffeurs convoyeurs des voiliers courant sur le rond de l'Ecole navale (J80 et Easy to fly 26 et Diam 24-OD) qui ont besoin d'accéder au site. L'ensemble de ces renseignements est à compléter directement via le dossier d'inscription accessible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions**

En raison des délais de traitement des demandes d'accès, **les renseignements demandés doivent parvenir à l'AO dès que possible, et dans tous les cas avant le 07/05/2025 pour les personnes de nationalité étrangère et avant le 20/05/2025 pour les personnes de nationalité française.**

L'AO ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'accès au site par les autorités militaires. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.4).

5. DROITS A PAYER :

(i) Montant des frais d'inscription :

Classes	Jusqu'au 12 mai	A partir du 13 mai
Waszp, MiniJ, Hansa 303 solo, Neo 495 solo	70 €	110 €
Birdyfish, Hansa 303 double, Neo 495 double	140 €	180 €
Corsaire, Open 5.70, Intersérie Quillard Voile Légère	210 €	250 €
Muscadet	240 €	280 €
J80, DIAM 24OD, First Seascope 24, Mach 650, Open 750	270 €	310 €
Figaro Beneteau 3, ETF26	350 €	390 €
Accompagnateur - entraîneur	60 €	60 €
Accompagnateur soirée finale (31 mai)	20 €	20 €
Accompagnateur Handivalide	gratuit	gratuit

- (ii) **Modes de règlement :**
L'inscription se faisant exclusivement en ligne, les paiements doivent se faire en ligne par carte bancaire.

Toute demande de facture devra être adressée à tresorerie@agpen.fr avant le 30 juin 2025.

Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à l'adresse mail inscriptions@agpen.fr afin de procéder au règlement.

Exceptionnellement et après accord reçu par mail, ce règlement se fera par virement bancaire à :

Titulaire du compte : **Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)**,

IBAN : **FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450**

BIC : **CCBPFRRPNNAN**

IMPORTANT : Préciser la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans le libellé de votre virement.

Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé suite à une décision du gouvernement Français.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'un bateau après le 22/05/2025.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. **PUBLICITE :**
[DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
7. **PROGRAMME ET REPARTITION PAR SITE :**
Le programme, la répartition des classes par site et le lieu d'accueil sont précisés en annexes 2 et 3.
8. **JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :**
- 8.1 **Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.**
Si les règles de classe l'exigent, une pesée des équipages pourra être effectuée par tirage au sort.
- 8.2 Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'annexe 2. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant.
L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondants aux taxes d'amarrage dans les ports de Crozon Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest Port du Moulin Blanc sur la période de la compétition.
L'AO prendra également en charge une mise à l'eau avant l'épreuve et une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve.
Pour les grutages du samedi 31 mai et du dimanche 1er juin, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché sur chaque site.
- 8.3 Les bateaux seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage.
Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.
9. **PARCOURS :**
L'emplacement des zones de course est défini en annexe 2.
Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et courses côtières.
D'autres types de parcours pourront être mis en place.
10. **SYSTEME DE PENALITE :**
- 10.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 10.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

11. CLASSEMENTS ET TITRES :

- 11.1. Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.
11.2. Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80, Open 570, conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2025 disponible à l'adresse suivante : [Règlement GPEN-CFMH-2025.docx](#) Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages Intersérie Quillard Voile Légère conformément au règlement cité à l'article 4.1.

Pour les classes Diam 24 OD et Muscadet, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 15 bateaux à la compétition. Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

- 11.3 Les autres classes admises concourront pour le Grand Prix de l'Ecole Navale.
11.4 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.
11.5 Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense :
Le trophée du Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense (FCD) sera remis au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un club de la Défense. Afin de s'en assurer, les équipages souhaitant participer à ce championnat doivent s'inscrire à la fois auprès de la FCD et du GPEN. Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.
11.6 Masters J80 de voile de l'UNSS :
Six équipages **UNSS** seront sélectionnés par la direction de l'UNSS pour participer au Masters J80 de voile de l'UNSS. Le classement de cette épreuve sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.

12. EMPLACEMENT :

[NP] [DP] Les bateaux devront rester à la place qui leur sera attribuée par l'AO à leur arrivée.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

- 13.1 [DP] [NP] A l'exception des Waszp, Birdyfish, Diam 24OD et ETF26 pendant toute la durée de la compétition, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.
13.2 Sauf pour les Diam 24OD, Waszp et Birdyfish et ETF26 dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la rade. Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

14. PROTECTION DES DONNEES :

- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
14.2 Utilisation des données personnelles des participants :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent les vents et la mer forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre des bateaux, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**

16. INFORMATIONS :

16.1. **L'hébergement des concurrents n'est pas pris en charge par l'organisateur, à l'exception des équipages inscrits au Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense et au Masters J80 de l'UNSS qui sont logés à l'Ecole navale.**

16.2 Renseignements Hébergement :

Le week-end de l'Ascension étant très prisé dans la région et les hébergements limités, il est vivement conseillé aux concurrents de réserver leur hébergement dès leur inscription.

Une liste des hébergeurs est disponible sur le site <https://agpen.fr/gpen-2025/>

D'autres informations sont disponibles sur les sites des offices du tourisme.

Office du tourisme de Crozon www.crozon-tourisme.bzh/

Office du tourisme de Camaret <https://www.camaret-sur-mer.fr/fr/decouvrir/office-de-tourisme>

Office du tourisme de Brest www.brest-metropole-tourisme.fr/

16.3 Contacts :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Pratiques Sportives Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr Christophe GAUMONT : christophe.gaumont@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)

BP 20 - 29160 CROZON

Informations sur Internet : www.agpen.fr

Informations générales par mail à contact@agpen.fr

Questions sur les inscriptions à inscriptions@agpen.fr

16.4 Environnement :

Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France Monotypes Habitables est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

16.5 Interdiction d'emploi de drones aériens :

L'AO informe les concurrents que la pointe Finistère abritant plusieurs installations militaires sensibles, la rade de Brest, la baie de Douarnenez ainsi que l'ouvert de la mer d'Iroise sont interdits à tout survol d'aéronef non militaire. Cette interdiction concerne également les vols de drones. Des vols professionnels peuvent être exceptionnellement autorisés par la préfecture maritime de Brest.

Annexe 1 – Marées et coefficients (en TU+2) MAI 2025

Brest

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 28	00h29	0,95m	
	06h32	7,06m	96
	12h50	1,13m	
	18h51	7,13m	95
Jeu. 29	01h18	1,02m	
	07h20	6,88m	92
	13h37	1,32m	
	19h38	6,96m	89
Ven. 30	02h07	1,22m	
	08h08	6,60m	84
	14h25	1,60m	
	20h26	6,69m	79
Sam. 31	02h57	1,52m	
	08h58	6,26m	74
	15h13	1,93m	
	21h15	6,36m	69
Dim. 01	03h48	1,87m	
	09h49	5,91m	63
	16h04	2,25m	
	22h08	6,02m	58

Crozon-Morgat

Date	Heure	Hauteur	Coef
Mer. 28	00h09	0,88m	
	06h22	6,67m	96
	12h30	1,07m	
	18h41	6,74m	95
Jeu. 29	00h58	0,95m	
	07h10	6,50m	92
	13h17	1,25m	
	19h29	6,59m	89
Ven. 30	01h48	1,15m	
	07h59	6,23m	84
	14h05	1,52m	
	20h17	6,33m	79
Sam. 31	02h39	1,44m	
	08h49	5,90m	74
	14h55	1,83m	
	21h07	6,01m	69
Dim. 01	03h33	1,77m	
	09h41	5,57m	63
	15h49	2,14m	
	22h01	5,69m	58

Camaret

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 28	00h14	0,84m	
	06h23	6,67m	96
	12h34	1,00m	
	18h46	6,76m	95
Jeu. 29	01h05	0,90m	
	07h14	6,52m	92
	13h24	1,21m	
	19h35	6,61m	89
Ven. 30	01h56	1,10m	
	08h04	6,24m	84
	14h14	1,50m	
	20h24	6,36m	79
Sam. 31	02h47	1,39m	
	08h53	5,90m	74
	15h03	1,82m	
	21h12	6,04m	69
Dim. 01	03h38	1,72m	
	09h42	5,56m	63
	15h54	2,11m	
	22h01	5,72m	58

Annexe 2- Zones de course et répartition par site

Zone A - Ecole Navale - Rose - accueil bâtiment Ailée : J80

Zone B - Ecole Navale - Jaune accueil bâtiment Ailée : Easy to fly 26 ~~et Diam 24 OD~~

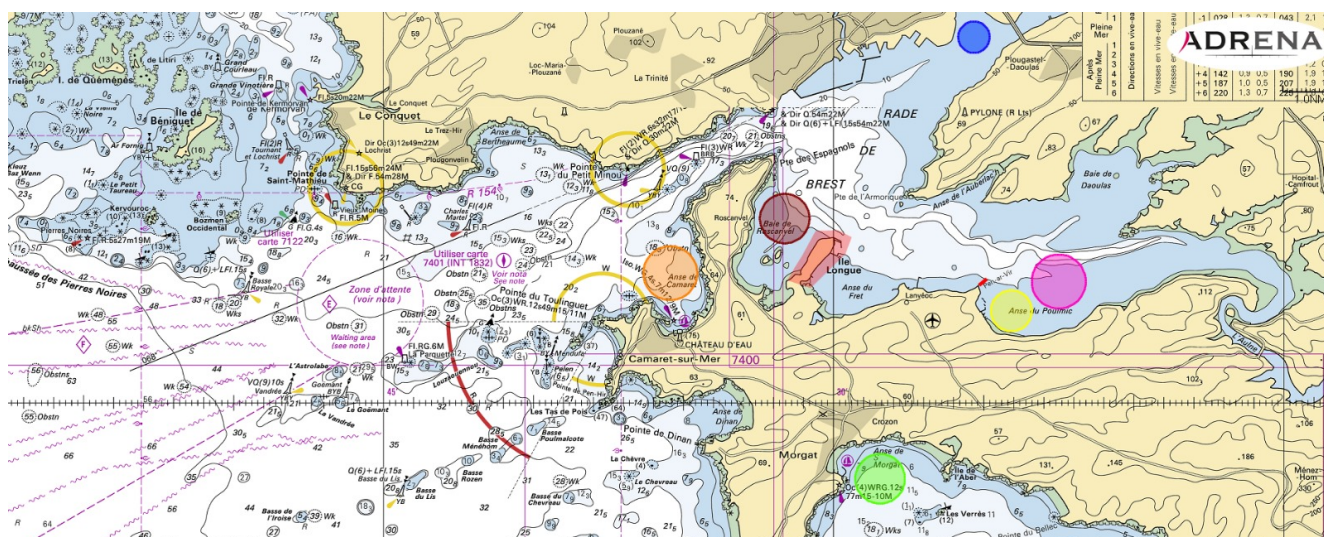
Zone C - Brest - Bleue - Port du Moulin Blanc - accueil salle Cormorandière: MiniJ, Hansa 303, Néo 495

Zone D - Camaret et Mer d'Iroise - Orange - accueil Camaret à la capitainerie du port du Vauban : Figaro Beneteau 3, ~~Mach 650, Open 750~~, First Seascope 24, ~~Diam 24 OD~~ et Muscadet

Zone E - Crozon Morgat - Vert – accueil centre nautique salle Kador : Corsaire, Intersérie Quillard Voile Légère, Open 570

Zone F - Roscanvel - Marron – accueil au Fortin de Roscanvel : Birdyfish, Waszp

En Rouge les Zones Interdites de l'Ile Longue et du passage entre la cardinale Nord Pen Ar Vir et la pointe de Pen Ar Vir



Annexe 3 – Programme par site

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1er juin
ÉCOLE NAVALE	Zone A	08h30-19h00 Grutages Mises à l'eau	8h30-12h30 Grutages – mises à l'eau	07h45–09h15 Petits déjeuners des équipages	07h45-09h15 Petits déjeuners des équipages	08h30 Grutages Sorties de l'eau
	J80	10h00-19h00 Accueil	Accueil	10h45 1 ^{er} signal d'avertissement	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement	
	Zone B		14h30 1 ^{er} signal d'avertissement		A partir de 16h30 Grutages et sorties de l'eau (ordre de grutage cf. AC 8.2)	
	Diam-24		19h30 Dîner des équipages Ecole Navale	19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	19h30 Remise des prix 20h30 Dîner des équipages	
	*****	*****	*****	*****	*****	
	Zone B	08h30 – 12h30 Accueil Mises à l'eau	10h45 1 ^{er} signal d'avertissement	10h45 1 ^{er} signal d'avertissement	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement	
	Easy to Fly 26	14h30 1 ^{er} signal d'avertissement	19h30 Dîner des équipages Ecole Navale	19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	A partir de 16h30 Sorties de l'eau 19h30 Remise des prix 20h30 Dîner des équipages	

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1er juin
BREST	Zone C Mini J Hansa 303 Néo 495	08h30-18h30 Mises à l'eau Accueil 13h30/18h30 Mise à l'eau Après-midi : Entraînement 19h30 Cérémonie d'ouverture – cocktail dinatoire	08h30-11h00 Café d'accueil Mise à l'eau 14h00 1er signal d'avertissement 19h30 Cocktail dinatoire Dîner des ligues	09h00-10h00 Café d'accueil 14h00 1er signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages concert	07h45 – 08h30 Café d'accueil 09h30 1er signal d'avertissement A partir de 13h00 Sorties de l'eau 18h00 Départ des concurrents handivoile vers Ecole navale 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale 22h30 Retour des concurrents vers Brest	Sorties de l'eau

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1er juin
CAMARET	<u>Zone D</u>	08h30-19h00 Grutages	8h30-12h00 Grutages	08h00-09h15 Café d'accueil	08h00-09h15 Café d'accueil	08h30 Grutages
	<i>Figaro Beneteau 3</i> <i>Mach 650</i> <i>Open 750</i> <i>First Sea Scape 24</i> <i>Muscadet</i> <i>Diam 24</i>	10h00-19h00 Accueil	Accueil 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages à Camaret Sauf les Seascape 24 qui dînent à l'Ecole Navale	10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages à Camaret Sauf les Seascape 24 qui dînent à l'Espace Nautique Lanvéoc	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Grutages (ordre de grutage cf. AC 8.2) 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1er juin
CROZON MORGAT	<u>Zone E</u>	08h30-19h00 Grutages et mises à l'eau	8h30-12h00 Grutages et mises à l'eau	08h00-09h15 Café d'accueil	08h00-09h15 Café d'accueil	08h30 Grutages Sorties de l'eau
	<i>Open 570</i> <i>Intersérie Quillard Voile Légère</i> <i>Corsaire</i>	10h00-19h00 Accueil	Accueil 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Crozon	10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Crozon	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Grutages et sorties de l'eau (ordre de grutage cf. AC 8.2) 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1er juin
ROSCANVEL	<u>Zone F</u>	08h30-19h00 Mises à l'eau	09h00-12h00 Mises à l'eau Accueil	09h00-10h00 Café d'accueil	09h00-10h00 Café d'accueil	
	<i>Birdyfish</i> <i>Waszp</i>	14h00-19h00 Accueil	14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Roscanvel	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Sorties de l'eau 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	